



# Assemblée générale

Distr. limitée  
31 mars 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-seizième session  
**Cinquième Commission**  
Point 137 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de 2022**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission  
à la suite de consultations**

## **État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la section V de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012, la section III de sa résolution [67/254 A](#) du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution [68/247 B](#) du 9 avril 2014, la section VII de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015, la section XVI de sa résolution [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, la section XI de sa résolution [72/262 A](#) du 24 décembre 2017, la section VI de sa résolution [73/279 A](#) du 22 décembre 2018, la section IX de sa résolution [74/263](#) du 27 décembre 2019, la section XIII de sa résolution [75/253 A](#) du 31 décembre 2020 et la section II de sa résolution [73/253 C](#) du 30 juin 2021,

*Ayant examiné* le rapport final du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport.

<sup>1</sup> [A/76/669](#).

<sup>2</sup> [A/76/746](#).

